



Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

4Z HOLDING

23, rue Jean Mermoz
75008 PARIS
En cours d'immatriculation

APPORT D' ACTIONS A LA SOCIETE 4Z HOLDING

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

IKAM AUDIT

22, avenue Émile Zola
75015 PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4Z HOLDING

23, rue Jean Mermoz

75008 PARIS

En cours d'immatriculation

APPORT D' ACTIONS A LA SOCIETE 4Z HOLDING

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associée unique en date du 3 mars 2026 concernant l'apport d'actions de la société GALERIE ZBERRO (« **Apport** », « **Apports** » ou « **Titres Apportés** ») par Madame Géraldine ZBERRO (« **Apporteuse** ») à la société 4Z HOLDING, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

La valeur des Apports a été arrêtée dans un contrat d'apport signé par les parties (« **Parties** ») en date du 18 mars 2026 (« **Contrat d'Apport** »). Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des Apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des Apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des Apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusion présentées, ci-après, selon le plan figurant en page suivante.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	4
1.1. Contexte de l'opération	4
1.2. Présentation des parties et intérêts en présence	4
1.2.1. Société dont les actions sont apportées	4
GALERIE ZBERRO	4
1.2.2. Apporteuse	5
1.2.3. Société bénéficiaire des apports	5
1.2.4. Liens entre les parties	6
1.3. Présentation des apports	6
1.3.1. Description des apports	6
1.3.2. Méthode d'évaluation retenue	6
1.4. Rémunération des apports	7
1.5. Conditions de l'opération	7
1.5.1. Caractéristiques essentielles des apports	7
1.5.1.1. Date d'effet	7
1.5.1.2. Comptes servant de base à l'opération	7
1.5.1.3. Régime juridique adopté	7
1.5.1.4. Régime fiscal adopté	7
1.5.2. Conditions suspensives	8
2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	8
2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports	8
2.2. Appréciation de la méthode d'évaluation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable	9
2.3. Réalité des apports	9
2.4. Appréciation de la valeur globale des apports	10
2.4.1. METHODE RETENUE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS	10
2.4.2. Méthodes non retenues par le commissaire aux apports	10
3. SYNTHÈSE - POINTS CLÉS	11
4. CONCLUSION	11

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les termes précédés d'une majuscule, utilisés et non définis dans le présent rapport, ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat d'Apport.

1.1. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Madame Géraldine ZBERRO envisage d'apporter des actions détenues dans le capital de la société GALERIE ZBERRO à la société 4Z HOLDING.

1.2. PRÉSENTATION DES PARTIES ET INTÉRÊTS EN PRÉSENCE

1.2.1. SOCIÉTÉ DONT LES ACTIONS SONT APPORTÉES

GALERIE ZBERRO

- La société GALERIE ZBERRO est une société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 10.000 € divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale chacune de 100 euros (100 €), intégralement souscrites et entièrement libérées. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 499 389 526.
- La société GALERIE ZBERRO a pour objet, « directement ou indirectement, tant, en France qu'à l'étranger:
 - Galerie d'art; achat, vente, courtage, dépôt d'œuvres d'art, organisation d'expositions-ventes, Internet.
 - Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. »
- La société GALERIE ZBERRO clôture son exercice social le 31 août de chaque année.

1.2.2. APORTEUSE

Madame Géraldine ZBERRO.

1.2.3. SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS

La société **4Z HOLDING** est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 959.000 € divisé en 95.900 actions de 10 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie. Elle est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

La société 4Z HOLDING a pour objet, « *en France et à l'étranger* :

- l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés commerciales et industrielles, dans tous secteurs ;
- toutes opérations financières ;
- toutes prestations de services et administratives aux entreprises ;
- l'achat, la gestion, la création, la location, l'aliénation de tous établissements industriels et commerciaux, comme de tous biens immobiliers ;
- la prise de participation dans toute société ou entreprise ayant le même objet ou un objet semblable, connexe, similaire, accessoire ou complémentaire à celui des sociétés contrôlées ;
- toutes opérations financières et commerciales se rattachant à la gestion de participations ou susceptibles de les faciliter, de les améliorer, de les consolider, de les développer, de les sauvegarder ;
- la gestion financière, la définition des orientations commerciales et toute assistance technique et autres au sein du groupe ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilière ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.»

La société 4Z HOLDING clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2026.

1.2.4. LIENS ENTRE LES PARTIES

L'Apporteuse, détient :

- 99 actions émises par la société GALERIE ZBERRO (99 % du capital), société dont les actions sont apportées ;
- et détiendra 100% des actions émises par la société 4Z HOLDING, société bénéficiaire des Apports.

1.3. PRÉSENTATION DES APPORTS

1.3.1. DESCRIPTION DES APPORTS

L'opération envisagée consiste en l'apport, par Madame Géraldine ZBERRO, de 99 actions de la société GALERIE ZBERRO pour une valeur totale de 959.000 € représentant 99 % du capital social de cette dernière.

1.3.2. METHODE D'EVALUATION RETENUE

L'évaluation des Titres Apportés résulte d'une négociation entre les Parties.

1.4. RÉMUNÉRATION DES APPORTS

En rémunération des Apports, la société 4Z HOLDING procédera, au profit de l'Apporteuse, aux émissions figurant à l'article « 4 - REMUNERATION DE L'APPORT » du Contrat d'Apport.

Il ne m'appartient pas, dans le cadre de ce rapport, de me prononcer sur l'équité du rapport d'échange.

1.5. CONDITIONS DE L'OPÉRATION

1.5.1. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES APPORTS

1.5.1.1. DATE D'EFFET

La société 4Z HOLDING sera propriétaire des Titres Apportés et l'Apporteuse aura la propriété des actions 4Z HOLDING émises en rémunération des Titres Apportés, au jour de la réalisation définitive de l'Apport des Titres Apportés (« **Date de Réalisation** »).

1.5.1.2. COMPTES SERVANT DE BASE A L'OPERATION

Non applicable.

1.5.1.3. REGIME JURIDIQUE ADOPTE

Les Apports sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature, tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce et des textes pris pour son application.

1.5.1.4. REGIME FISCAL ADOPTE

Se reporter aux stipulations du Contrat d'Apport.

1.5.2. CONDITIONS SUSPENSIVES

Néant.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de ma mission, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission, afin :

- de vérifier le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière d'évaluation des apports et notamment du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (« **Règlement ANC** ») ;
- de contrôler la réalité de l'Apport et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- de vérifier, par une approche d'évaluation, que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le Contrat d'Apport.

Ma mission, qui s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi prévue par le cadre conceptuel de notre doctrine professionnelle, a pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal retenu pour l'opération. Elle ne saurait non plus être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

En particulier :

❶ Je me suis entretenu avec les responsables en charge de l'opération, ainsi que leurs conseils externes, pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte économique et juridique dans lequel elle se situe.

❷ J'ai pris connaissance du Contrat d'Apport conclus entre les Parties :

- les données juridiques ont été rapprochées des documents transmis par les Parties,

- les données comptables et financières ont été contrôlées à partir des pièces justificatives dont elles sont issues.

③ J'ai pris connaissance des comptes historiques de la société dont les titres sont apportés (exercices clos au 31/08/2024 et au 31/08/2025).

④ J'ai pris connaissance d'un rapport d'évaluation de la société dont les actions sont apportées.

⑤ J'ai demandé à l'apporteuse de me confirmer l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération d'apport, ainsi que l'absence d'événement significatif susceptible de remettre en cause la valeur des Apports.

2.2. APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

S'agissant d'Apports effectués par une personne physique, cette opération est exclue du champ d'application du Règlement ANC et les Apports sont donc évalués à la valeur vénale conformément aux dispositions de l'article 741-1 du Règlement ANC.

2.3. RÉALITÉ DES APPORTS

Je me suis assuré de la pleine et entière propriété, par l'Apporteuse, des Titres Apportés à la société 4Z HOLDING.

2.4. APPRÉCIATION DE LA VALEUR GLOBALE DES APPORTS

A partir des informations communiquées par les responsables en charge de l'opération et/ou leurs conseils externes et de celles issues de mes propres recherches, j'ai procédé à une analyse de la valeur de l'Apport proposée.

2.4.1. METHODE RETENUE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

1. Multiples

Cette approche analogique consiste à appliquer aux agrégats de l'entreprise les multiples observés sur des sociétés non cotées. Elle permet d'apprécier la valeur de l'entreprise en la positionnant par rapport au marché. L'évaluation est ainsi effectuée sur la base de données prospectives.

Au cas d'espèce, j'ai retenu le résultat d'exploitation qui est un agrégat communément admis et retenu dans les pratiques de valorisation du secteur de la société dont les titres sont apportés.

2.4.2. METHODES NON RETENUES PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

1. Actif net comptable

L'actif net comptable (ANC) est la différence entre le montant des actifs et l'endettement total figurant au bilan de la Société. Cette méthode permet d'avoir une indication de la valeur des titres d'une société qui ne capture toutefois pas complètement le potentiel de croissance et l'amélioration de la rentabilité d'une société.

2. Actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs (« cash flows actualisé »)

La méthode des cash flows actualisés est généralement considérée comme la méthode préférentielle en matière d'évaluation. Elle consiste, en effet, à appliquer le principe financier fondamental selon lequel un actif ne vaut ni plus ni moins que les revenus qu'il est susceptible de générer. Toutefois, nous avons écarté cette méthode car il ne nous a pas été fourni de plan d'affaires.

3. Actualisation des dividendes

La méthode de valorisation par les dividendes consiste à valoriser les fonds propres d'une société sur la base des dividendes futurs actualisés. Elle ne peut être retenue que pour les sociétés qui bénéficient d'une capacité de distribution significative avec des taux de distribution réguliers et prévisibles.

Les résultats de mes travaux ne remettent pas en cause l'évaluation de la société dont les actions sont apportées et par conséquent la valeur attribuée à l'Apport.

3. SYNTHÈSE - POINTS CLÉS

Non applicable.

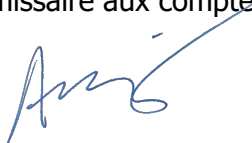
4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à un montant de 959.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Paris, le 18 mars 2026

IKAM AUDIT

Commissaire aux comptes



Tarik AMARGUI